



## Compte rendu du comité technique informel commun aux deux DRAC (8 juin 2015) et de l'instance interministérielle informelle de dialogue (10 juin 2015)

Le CT s'est tenu en présence de :

**Pour l'administration :** Nicole PHOYU-YEDID, directrice régionale des affaires culturelles de Picardie, Marie-Christiane de la CONTE, directrice régionale des affaires culturelles du Nord Pas-de-Calais, François MARIE, directeur régional adjoint des affaires culturelles de Picardie, Michel ROUSSEL, directeur régional adjoint des affaires culturelles du Nord-Pas-de-Calais, Audrey LASCOUR-ROSSIGNOL secrétaire générale DRAC Picardie et Séverine HUBY, secrétaire générale DRAC NPC.

**Pour les organisations syndicales :** **CGT Culture :** Émilie BOULANGER, Jérémie HUGON, Nathalie PIAT, Magali RAKOTOMANANA. **CFDT Culture :** Martine BONNAY, Karine DELFOLIE, Anne-Lise DEVERNAY, Étienne DUBOIS, Philippe RAOU. **SUD Culture Solidaires :** Tahar BEN REDJEB, Monique BOUCHET, Nathalie SIMONNET.

**Des experts ont été nommés par l'intersyndicale de Picardie, mais se sont exprimés au nom de l'intersyndicale CFDT-CGT-SUD Nord-Pas-de-Calais/Picardie :** Christian DOUALE et Sandrine PLATERIER pour le patrimoine ; Françoise DUBOIS, pour les sectoriels ; Marc SONNEVILLE pour la programmation, Frédéric NOWICKI, pour les missions numériques et Catherine STEENKISTE, pour les RH.

### Synthèse des interventions des directions

**Les directions ont rappelé que plusieurs scénarios étaient possibles :** celui d'un site unique n'a pas été retenu pour des questions d'équilibre territorial et de RH, de même que celui de la « DRAC miroir » qui, par son immobilisme, n'aurait pas été retenu par le préfet préfigurateur.

Les deux DRAC ont proposé au préfet une organisation « bi-site » regroupant l'équipe de direction et 4 chefs de pôle à la DRAC siège (localisation pour l'instant inconnue) et repartissant les services sur les deux sites en fonction des missions et de l'impact RH. En l'état actuel de la réflexion, les STAP ne changeraient ni de périmètre, ni de missions. L'objectif des deux DRAC est de construire les politiques culturelles sur un nouveau territoire en prenant en compte leurs spécificités et de mettre en lumière la complémentarité des sites. A ce stade, ce macro-organigramme reste **théorique** tant que le premier ministre n'aura pas donné son accord.

Au 1er janvier 2016, la seule certitude est que, juridiquement, il n'y aura qu'une seule DRAC et que « l'état-major » placé auprès du préfet de région sera constitué d'un directeur, d'un directeur adjoint et d'un secrétaire général. Ces postes positionnés dans l'ancienne DRAC supprimée, disparaîtront. Le rétroplanning de mise des postes à la vacance n'est pas arrêté. Pour les autres agents il n'y aurait pas de mobilité géographique forcée mais, dans les trois ans des mobilités fonctionnelles, sont envisagées soit sur les postes appelés à se concentrer au siège de la future DRAC soit pour les missions qui auront disparu.

La nouvelle DRAC aurait ensuite 3 ans (2016-2018) pour peaufiner son organisation et harmoniser ses méthodes de travail. Le contenu et les périmètres des missions sont appelés à évoluer sur de nouveaux découpages territoriaux qui ne recouperont pas forcément les limites départementales actuelles.

### **Synthèse des interventions des représentants du personnel et experts**

Les représentants syndicaux ont regretté la présentation peu claire de l'organigramme et la faible prise en compte des travaux des services dans ce document. Ils se sont étonnés de l'adhésion du préfet préfigurateur à un organigramme non abouti et ont appelé à plus de transparence et à la communication rapide des informations relatives aux nouvelles organisations des directions.

L'aspect territorial dans la configuration des nouvelles missions de la future DRAC aurait pu être plus poussé. A titre d'exemple, il aurait ainsi été utile d'envisager l'hypothèse d'une répartition du rôle des deux sites selon un schéma Lille/volet urbain, Amiens/volet rural. L'aspect transversal des missions, qui constitue pourtant une marque forte de l'action des DRAC, est complètement niée par la constitution de ces 4 pôles qui fonctionnent en tuyau d'orgue, sans lien avec les autres. Par exemple, la localisation du numérique dans l'un des pôles est réducteur eu égard aux contenus actuellement très orientés sur le patrimoine. Bien d'autres questions se posent sur l'architecture générale de ce macro-organigramme. Si l'on voit bien quelles sont les missions organisées sur deux sites, nous avons des interrogations sur l'organisation des missions du pôle création qui sont apparemment regroupées sur un seul site. La notion de « responsable de site » n'est pas défini. Y aura-t'il un ou deux CRA, un ou deux CRMH ?, etc....

Au-delà de la philosophie générale de la future organisation, de la définition de la politique de la future DRAC en matière d'aménagement du territoire et de soutien aux projets culturels, il est indispensable que des réponses soient apportées rapidement à tout un ensemble de questions.

Ainsi sur le devenir des agents, quel sera le lieu de la future DRAC, quels seront les emplois supprimés, quelles fonctions seront assujetties à la mobilité et, *in fine*, il faudra bien dévoiler la liste nominative des agents assujettis à la mobilité, géographique ou fonctionnelle.

Comme il faudra bien que la future DRAC soit en état de fonctionner au 1<sup>er</sup> janvier 2016, de nombreux « chantiers » concrets doivent être ouverts rapidement. Il suffit de se reporter à la liste qui a été élaborée par le secrétaire général du MCC, conformément à la demande des élus du CT spécial DRAC : constitution d'un budget, d'une programmation et d'une stratégie uniques pour la DRAC ; rôle du responsable de site ; des chefs de pôle : modalités de recrutement ; dispositif d'accompagnement RH et d'aide à la mobilité fonctionnelle ou structurelle ; la mobilité forcée entre janvier 2016 et 2018 ; gestion des bâtiments, des parcs de véhicules, de l'accueil, l'orientation des courriers pour les fonctions support et de pilotage stratégique ; accueil du public pour les fonctions documentation et communication ; achats et logique d'approvisionnement ; affaires juridiques ; chaîne de la dépense du niveau local au centre de services partagés ; nouvelle gestion RH de proximité ; support bureautique et gestion des réseaux ; assistance et secrétariat de la future DRAC ; intégration de la DRAC dans les schémas immobiliers actuels et futurs ; organisation et la coordination des déplacements des agents (une augmentation de la DGF est-elle prévue, comme l'a indiqué Anne-Lorraine Lattraye) ; aide au travail à distance puisque le télétravail semble envisagé ; modalités de fusion des

comités techniques, articulation entre les anciens et le nouveau CHSCT et celle entre les CHSCT de sites et les CHSCT centraux, voire préfectoraux.

Pour les organisations syndicales, il est indispensable que les agents et leurs représentants soient associés à toutes les étapes de la réflexion. Les deux directions ont exprimé leur attachement au dialogue social en insistant sur leur devoir de réserve et leur relation subordonnée au préfet préfigurateur. Ce sont sur les faits que nous jugerons....

### **Instance interministérielle informelle de dialogue**

Cette instance réunit, autour du préfet préfigurateur, l'ensemble des directions régionales des deux régions, les rectorats, les Agences régionales de santé et les organisations syndicales représentatives de la Fonction publique, dès lors qu'elles ont au moins un siège dans les CT de proximité. Deux syndicalistes (SUD Culture et CFDT Culture) de la DRAC Picardie y participent. Cette instance n'est absolument pas une instance de concertation, les interventions se résumant à des échanges entre préfet préfigurateur et organisations syndicales.

L'ordre du jour comportait une présentation des synthèses des différents diagnostics territoriaux partagés entre les directions régionales. Au-delà d'un catalogue de déclarations d'intention en matière de priorité de politiques publiques régionales, nous retiendrons principalement que l'ensemble des directions ont retenu un schéma analogue à celui de la DRAC en « bi-sites ». Pour l'instant aucun des macro-organigrammes n'est validé et il ne faut pas attendre une réponse du Premier Ministre avant l'été. Le chef-lieu de la future région n'est toujours pas défini (du moins officiellement). Les mobilités géographiques seront réduites au maximum. Les impacts sur les effectifs n'ont, à ce stade, pas été présentés, sauf pour la DRAAF qui annonce entre 15 et 20% de réduction de ses effectifs sur les 3 ans à venir !

Il comportait également la présentation de l'accompagnement RH, par ailleurs déjà connu, d'autant qu'il remobilise tous les dispositifs mis en œuvre lors de la RGPP. Seule information nouvelle : les NBI seraient maintenues.

**Intersyndicale Nord-Pas-de-Calais / Picardie, le 11 juin 2015.**

## **Déclaration de l'intersyndicale des DRAC Nord-Pas-de-Calais / Picardie**

A la lecture de deux documents qui nous ont été transmis pour préparer ce CT, nous estimons regrettable que l'ensemble des informations n'ait pas été adressée au préalable aux agents des deux DRAC. Ceux-ci ont en effet été laissés dans le flou le plus complet sur ce qui devait être rendu au préfet préfigurateur.

Ce n'est pourtant pas faute d'avoir demandé que soit communiquée la lettre de commande qui avait été adressée aux Dracs par le préfet préfigurateur.

Nous constatons qu'il y a eu en fait deux démarches parallèles.

La votre qui, sans consultation a consisté à, ce qu'un cercle très restreint émette des propositions de réorganisation

et celle de l'ensemble des agents.

Malgré le délai bien trop contraint que nous avons dénoncé, les agents des deux DRAC, au grè de multiples rencontres entre services, ont dépensé leur énergie, parfois au détriment de leurs missions quotidiennes, à réfléchir, comme il leur a été demandé, des propositions d'organisation des futurs services.

La fiche intermédiaire pour le Premier Ministre que vous avez adressée au préfet préfigurateur le 30 mai, signale une caricature de dialogue social. Voilà une constatation dont vous portez, à votre niveau, l'entière responsabilité.

Malgré les recommandations du premier ministre dans sa lettre au préfet du 15 avril dernier et l'engagement du préfet préfigurateur d'une véritable concertation, il est difficilement compréhensible que ni la fiche de synthèse, ni la proposition de macro-organigramme n'aient été préalablement débattues avec les agents des 2 DRAC et leurs organisations syndicales, avant leur transmission au préfet préfigurateur. A leur lecture, nous constatons que bon nombre de propositions des agents n'ont pas été prises en compte. Toutes et tous ont aujourd'hui l'impression d'avoir été purement et simplement floués-es.

Il a fallu que ce soit les agents et les organisations syndicales qui insistent pour en avoir communication avant ce CT informel.

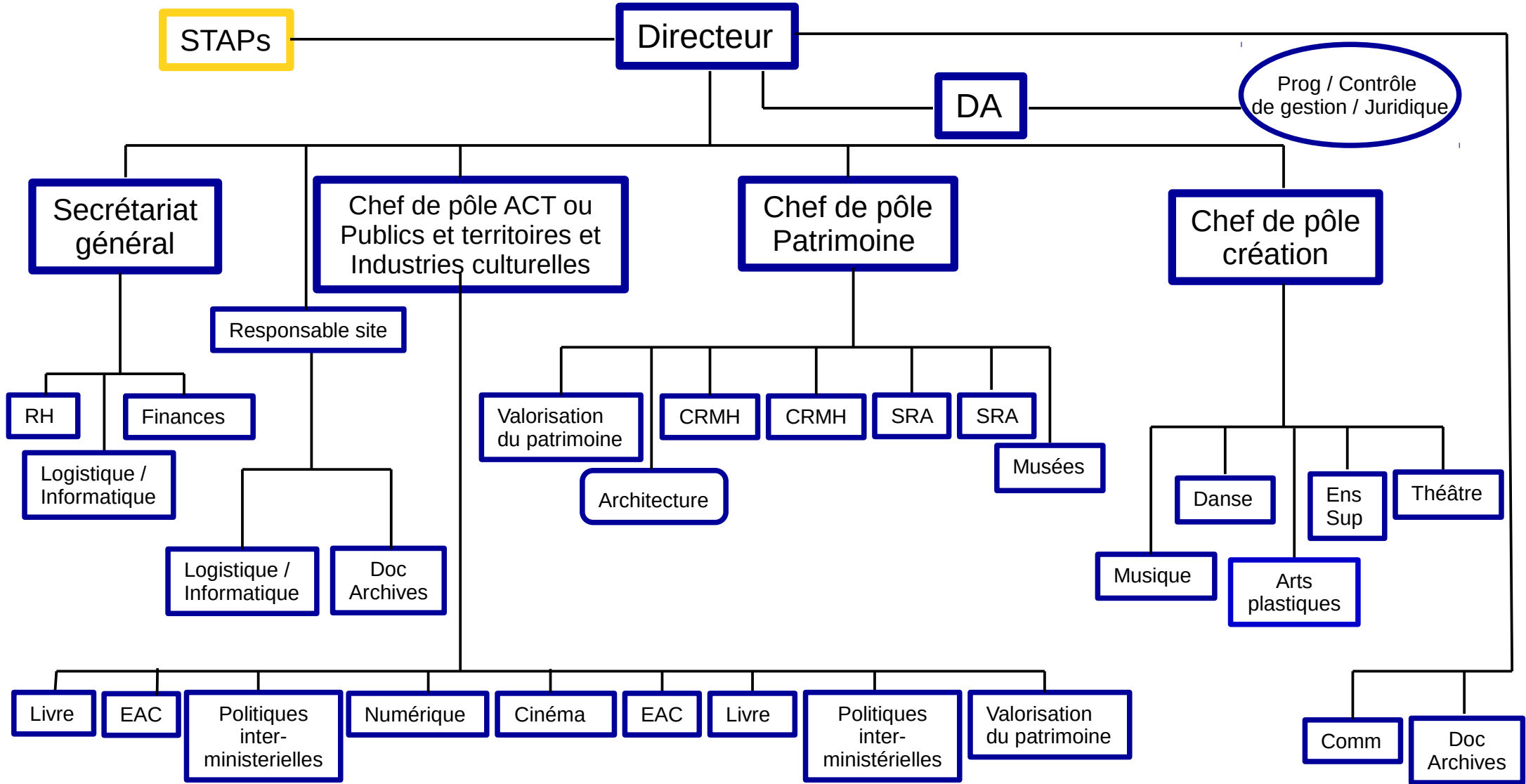
Nous sommes réunis aujourd'hui, encore faut-il savoir pourquoi ?

Est-ce simplement pour nous informer de vos propositions et répondre à nos demandes d'explications ?

Est-ce pour prendre en compte nos demandes d'amendements afin qu'elles soient transmises au préfet préfigurateur ?

Nous demandons qu'un compte rendu de ce CT soit rédigé le plus rapidement possible et transmis au préfet préfigurateur après approbation des participant-es.

# Organigramme **cible** DRAC NPDC/PICARDIE à 3 ans



— Unités territoriales par Département  
 — Lien hiérarchique